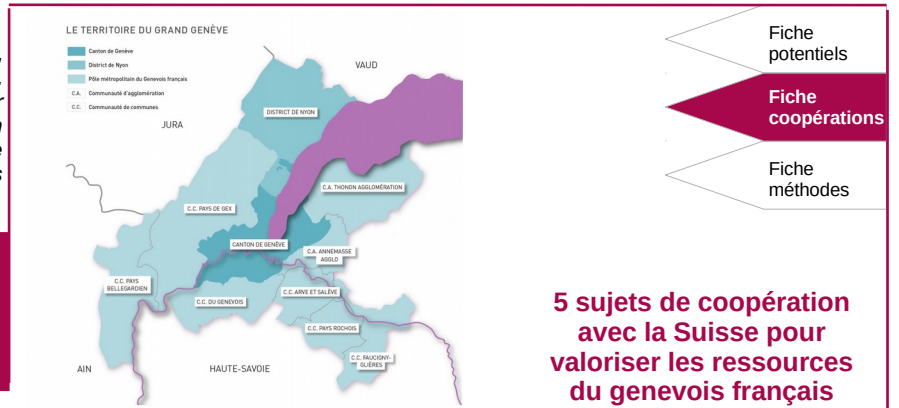


Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographiques et urbains, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.



- Fiche potentiels
- Fiche coopérations**
- Fiche méthodes

L'eau, révélateur des interdépendances du bassin lémanique, est stratégique pour l'ensemble du Sud-Est de la France

5 sujets de coopération avec la Suisse pour valoriser les ressources du genevois français

Aux sources de la coopération franco-lémanique : la qualité de l'eau.
Historiquement, les premières coopérations entre la France et la Suisse se sont instaurées par la question de l'eau. En effet, avant même la création du Comité régional franco-genevois (CRFG) en juillet 1973 et la création du Conseil du Léman en 1987, le 16 novembre 1962 les États, alertés par la dégradation des eaux du lac du Léman, ont signé la convention créant la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Son territoire d'action correspondait, à l'origine, au bassin versant du lac associé au bassin versant du Rhône à sa sortie de Suisse.
Les années de 1970 à 90 ont été consacrées à des programmes d'études qui ont préparé des plans d'actions décennaux. Le troisième plan (2010-2020) s'achève. Les résultats sont un succès, les indicateurs sur la qualité de l'eau l'attestent. On peut considérer que la CIPEL a rempli les objectifs qui lui ont été assignés.

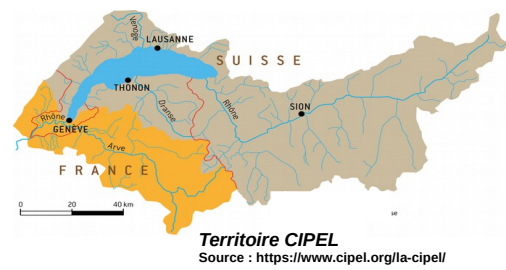
Anticiper le changement climatique car « lorsque le Léman ne sera plus qu'une flaque d'eau, il sera trop tard »

Le glacier aux sources du Rhône : 1800,1850, 1900,...et aujourd'hui

- Partenariats techniques transfrontaliers
- Diplomatie et coopération
- L'eau et les interdépendances du bassin lémanique**
- Menaces qui pèsent sur les ressources du Genevois
- Le centre mondial de physique des particules

L'eau générateur de patrimoines matériels et immatériels, spécifiques du genevois :

- Les villes thermales et leurs établissements ;
- Les casinos associés aux villes d'eaux ;
- La production et l'image de l'eau minérale : *Evian* ;
- Les sports nautiques et leurs grandes compétitions ;
- Une construction navale particulière : les bateaux à aubes, les barques *Meillerie*, les *Toucans*,... ;
- Les cabotages en bateau de sites en sites ;
- Les filets de Féra : gastronomie du Léman ;
- Un réseau historique de 200 moulins sur 22 cours d'eau.



Pour une gestion de l'eau encadrée par un accord international entre la France et la Suisse appliquant la convention d'Helsinki, 4 défis :

- Gestion des concurrences d'usages entre 1/ la pression croissante sur les ressources due à l'extension urbaine, 2/ l'agriculture et 3/ les projets de renaturation ;
- Dépendance envers des ressources vulnérables : sources karstiques, filtrats de rive, sites exposés, petites nappes proches de la surface ;
- Mise en réseau insuffisante des distributeurs d'eau par manque de coordination ;
- Entretien et planification des infrastructures défectueux en raison du manque de formation des personnes responsables et de l'insuffisance des financements.

